

DELIBERATION N°CS-2014/18

OBJET : *Création des commissions permanentes*

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : B. BOULANGE, A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, B. GACON, C. KAHOUADJI-MOUSLI, A. LANSON-PEYRE DE FABREGUES, M. PLOCKYN et C. ROUX.

Messieurs : P. ANDREYS, A. BADOIL, E. CHATELUS, J-L CHEVIAKOFF, G. DASSONVILLE, F. DELORME, O. DE PARISOT, J. DURRANT, F-X HOSTIN, R. LABAUNE, P. LACROIX, G. L'HOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, E. PEDRO, E. PERNIN, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, B. PONCET, E. PRADAT et L. PROTON.

Pouvoirs : Y. VIREMOUNEIX : pouvoir donné à A. BADOIL,
V. SARSELLI : pouvoir donné à G. PATTEIN.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : Brigitte DE TESTA.

Nombre de Conseillers en exercice : 40 (Présents : 29 / Pouvoirs : 2 / Votants : 31).

Convocation en date du : 21 mai 2014.

Considérant que le conseil syndical peut former, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions,

Monsieur le président expose ce qui suit :

Le travail des commissions est important dans le contexte de lancement des aménagements de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau et la poursuite des autres actions du syndicat. La conduite des opérations en phase réalisation implique un suivi régulier, que ce soit en termes technique, administratif et financier, mais également stratégique et politique.

Pour le bon fonctionnement du SAGYRC, il propose de créer les commissions permanentes suivantes comprenant chacune environ dix membres :

- Commission « finances et budget » : mise à jour de la prospective financière, évaluation de la contribution des communes, préparation du débat d'orientation budgétaire, élaboration du budget, préparation des décisions modificatives budgétaires, étude des propositions de prêts, etc.
- Commission « grands travaux hydrauliques » : information technique aux élus membres ; étude et avis sur des dossiers afférents aux aménagements de cours d'eau pour la protection contre les inondations et la restauration des milieux aquatiques et aux barrages écrêteurs de crues ; gestion de crise en cas de crue, etc.
- Commission « environnement et développement durable » : information technique aux élus membres ; étude et avis sur des dossiers afférents au plan de gestion des berges et du lit des cours d'eau (végétation, érosions, continuité écologique), à la qualité des eaux, à

l'amélioration des étiages, à l'observatoire du bassin versant et à l'éducation à l'environnement ; gestion de crise en cas de crue, etc.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5212-16, L5211-1, L2121-21 et L2121-22,
Vu l'avis favorable du bureau réuni le 20 mai 2014,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 31 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : De créer trois commissions permanentes intitulées :

- Commission « finances et budget » ;
- Commission « grands travaux hydrauliques » ;
- Commission « environnement et développement durable ».

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **05 JUIN 2014**

et de la publication le **05 JUIN 2014**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL

LE PRESIDENT,
Alain BADOIL

